

Service Hygiène - Opération de désinfections, désinsectisations et dératisations - Modification des tarifs

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Service Hygiène-Santé réalise au bénéfice des particuliers et des organismes qui en font la demande, des désinsectisations, des désinfections et des dératisations.

Cette activité, dont l'exercice est circonscrit au territoire bisontin, est, conformément à l'article L 772 du Code de la Santé Publique, prise en compte pour la fixation du montant de la Dotation Globale de Décentralisation perçue par la Ville.

Cette activité s'exerce dans le cadre d'un marché concurrentiel : c'est ainsi que certaines sociétés proposent des prestations similaires sur la Ville de Besançon.

L'étude financière menée en collaboration avec le Cabinet BOSSARD Consultants a montré que les tarifs pratiqués par le Service Hygiène-Santé, qui sont fixés chaque année par le Conseil Municipal, sont largement inférieurs à ceux pratiqués par la concurrence.

Aussi, sur décision du Comité de Pilotage de l'étude financière, il est proposé au Conseil Municipal de relever les tarifs en matière de désinsectisation et désinfection d'une part et de dératisation d'autre part, de la manière suivante :

a) Tarif pour les désinfections et désinsectisations

Type de logement	Tarif Hygiène-Santé actuel	Tarif Hygiène-Santé révisé
F 1	94,50 F	125,00 F
F 2	114,50 F	150,00 F
F 3	130,00 F	170,00 F
F 4	145,00 F	190,00 F
F 5	162,00 F	210,00 F
F 6 et plus	183,00 F	240,00 F

b) Tarif pour les dératisations

Il est proposé d'instituer :

- un forfait de déplacement et d'intervention de 80 F,
- auquel s'ajouterait comme par le passé, le prix du produit déposé ; rappel : raticide (blé empoisonné) 36 F le kg ; raticide (blocs hydrofuges ou granulés) 60 F le kg ; souricide 84 F le kg.

Le Conseil Municipal est invité à en débattre et en cas d'accord, à fixer la date d'effet de la nouvelle tarification au 1^{er} octobre prochain.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.